

Recommandation n° 33

Sur l'initiative "[Transition énergétique du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture](#)"

Considérant l'initiative lancée le 7 novembre 2022 par la Commission européenne sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'Union européenne ¹, dont l'objectif principal est *de définir une stratégie de l'UE pour aider son secteur de la pêche et de l'aquaculture, en collaboration avec les parties prenantes, à amorcer la transition énergétique transition, en s'éloignant le plus possible des énergies fossiles et des sources d'électricité non durables d'ici 2050* ¹.

Considérant également la nécessité de renouveler la flotte artisanale des RUP.

Le Conseil Consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) considère qu'il est essentiel d'envisager dans cette proposition **la conversion de la flotte à l'utilisation d'énergies « respectueuses de l'environnement »**, sans augmenter l'effort de pêche.

¹ [Pêche et aquaculture de l'UE — transition énergétique \(europa.eu\)](#)